

## Balade touristique automnale

Le 22 Septembre 2024  
Balade en bord de Loir

### Le Samedi : Accueil au camping du Lude (72)

A partir de 18h une équipe du RMS vous accueillera au camping du « Bord du Loir » à Le Lude.

Pensez à vous munir de votre gobelet pour cette manifestation.

### Le Dimanche :

- à partir de 7h00 : Accueil parking à coté du Camping du Lude
- à partir de 8h00 : café et brioche à l'entrée du Camping
- 9h00 précise : Départ balade du matin
- 10h30 : Pause casse-croûte à Baracé (49)
- 12h30 : Déjeuner à Juigné sur Sarthe (72)
- 15h00 : Départ balade de l'après midi
- 16h45 : Arrivée et verre de l'amitié au Lude



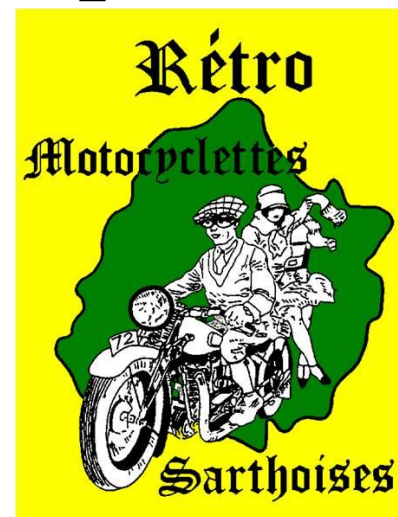
# LE RÉTRO MOTOCYCLETTES SARTHOISES.

organise sa :

## Balade touristique automnale

Pour motos anciennes  
antérieures à 1965

# Le 22 Septembre 2024



[www.clubrms.fr](http://www.clubrms.fr)

Réservation et Renseignement : Gilles Léger 06.70.33.21.82

## conducteur

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Commune : .....

Email : ..... Tél : .....

Club représenté : .....

Assurance : ..... N° de Contrat : .....

N° tél. de la personne à prévenir en cas d'incident : .....

### Machine engagée :

Marque : ..... Type : .....

Année : ..... Cylindrée : .....

Carrosserie :  solo  side-car  tricycle  triporteur

Je serai là dès le samedi soir  OUI  NON

### Engagement :

Pilote : 32 euros x ..... Pers = .....

Accompagnateur : 28 euros x ..... Pers = .....

Enfant (- 15 ans) : 14 euros x ..... Pers = .....

**Total :** .....

### Adhérent RMS :

Pilote ou accompagnateur : 28 euros x ..... Pers = .....

Enfant (- 15 ans) : 14 euros x ..... Pers = .....

**Total :** .....

## REGLEMENT

▪ **Il est demandé à chaque participant de joindre à son inscription, le règlement de la journée, signé.**

- Les participants à cette balade devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route : être titulaire du permis de conduire en vigueur, d'avoir sur eux la carte grise du véhicule utilisé le jour de cette randonnée ainsi que l'assurance de ce véhicule. La signature de ce règlement vaut respect des réglementations attachées à l'usage des motocyclettes en France.
  - Si le participant change de véhicule le jour de la balade, il lui est demandé de prévenir l'organisation de ce changement.
  - Seront autorisés pour cette balade les véhicules deux roues, tricycles, triporteurs, side-cars à caractère ancien antérieurs à 1965.
  - Les participants à cette balade doivent s'assurer pour leur véhicule, pour eux et leurs passagers. L'arrimage de leur véhicule sur l'un des véhicules d'assistance mis à disposition par les organisateurs sera de l'entière responsabilité du participant.
  - Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité.
  - Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement de la journée.
  - Aucune inscription ne sera prise sur place.
  - J'autorise le Rétro Motocyclettes Sarthoises à exploiter toute(s) image(s) me concernant réalisée(s) lors de cette balade.
- Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

Faire précéder la signature de la mention : « Lu et Approuvé »

A.....Le.....Signature du conducteur

### **IMPORTANT :**

Votre bulletin d'engagement et votre règlement par chèque à l'ordre du " Rétro Motocyclettes Sarthoises " sont à retourner avant le **06 Septembre 2024** et à envoyer à M. Anthony Devaux-Beldent 10 Rue du Manège 72220 Ecommoy

Ou règlement par virement bancaire :

Mettre dans l'intitulé du virement : « votre Nom + balade RMS »

IBAN : FR76 1548 9048 0400 0269 8834 061 BIC : CMCIFR2A

Et envoi de votre bulletin **signé** à l'adresse mail suivante : devaux.anthony@bbox.fr